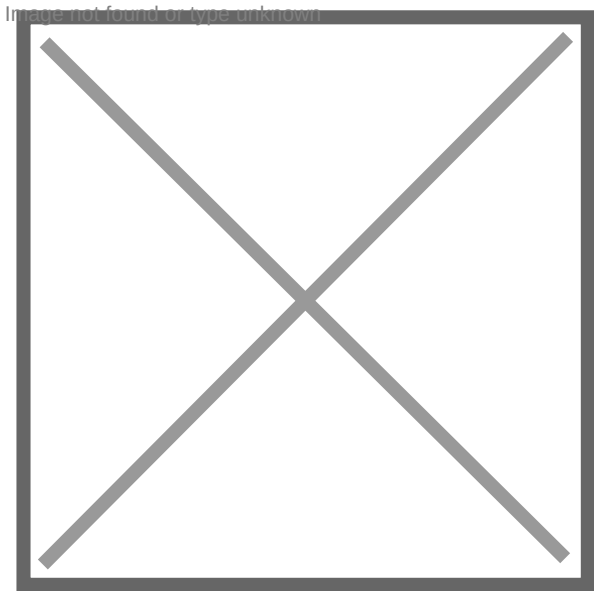




Recouvrement de creance d'une banque étrangère

Par **carposor**, le **12/01/2008 à 10:31**

une banque de l'union européenne peut elle reclamer une créance à un particulier sur le territoire français.merci de votre réponse

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **14/01/2008 à 10:39**

Bonjour,

Oui. Une banque de n'importe quel pays peut engager des démarches pour obtenir paiement d'une créance dans n'importe quel pays.

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY
www.etcheverry-avocat.com